

Réunion du Conseil Communal du 12 septembre 2016

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 12 septembre à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe,

MM., Didier ANXIONNAZ, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, Jérémy BORNAND, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – Yann ALLAIN (pouvoir à Anthony FAVRE), Valérie FERRARI (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET) et Francis DANCRE (pouvoir à Roland RICHERMOZ) et Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 07 septembre 2016

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 23 h 10

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia MARCHAND MAILLET, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ⌘ Déviation RD Les Chapelles + La Côte d'Aime dans Bellentre
- ⌘ Bilan Cinéma été 2016
- ⌘ Planning des élus d'astreinte (PCS)
- ⌘ Révision des tarifs des loyers
- ⌘ Révision des tarifs des taxis
- ⌘ Prix repas Cantine
- ⌘ PPI Commune et PPI SAP
- ⌘ Lissage des taux d'imposition
- ⌘ Subventions (Assemblée des Pays de Savoie pour Scolytes et CG 73 pour le Parking du Séchet)
- ⌘ Demande de subvention : La longue route des malades de la SLA
- ⌘ Impayés à la Commune
- ⌘ Organisation des Colis des Séniors
- ⌘ Epicerie
- ⌘ Modification de la date de la fête du coq
- ⌘ Abandon de la zone Uez Les Granges
- ⌘ Compte rendu de la Réunion du SMITOM du 29 juin
- ⌘ Problème des indemnités kilométriques des infirmières libérales
- ⌘ Indemnisation dans l'affaire MELIANI
- ⌘ Bilan financier agent PM

INFORMATIONS

1/ Déviation de la route départementale qui mène des Chapelles à la Côte d'Aime, dans Bellentre

Anthony FAVRE indique qu'il y a actuellement deux déviations qui passent par Bellentre et que « ça roule fort ».

Jérémy BORNAND demande l'installation de chicanes.

Anthony FAVRE répond que cela coûte cher et qu'elles serviront peu. Il demande que tout problème constaté lui soit relayé afin qu'il puisse solliciter la Police Municipale.

2/ Bilan cinéma été 2016

Un bilan est fait par Gaël ASSELINO, notre projectionniste au moyen d'une vidéo.

En quelques chiffres :

. 1680 entrées en 2016 pour un chiffre d'affaire de 10 559 €. Ceci correspond à une baisse de 150 personnes par rapport à 2015 soit deux salles de 75 personnes.

. Ceci s'explique en partie par le peu de films porteurs de cette année et par quelques problèmes de programmation rencontrés malgré le changement de programmateur.

Gaël a organisé trois « grosses animations » cet été :

- Une semaine du cinéma en collaboration avec l'Office du Tourisme
- Une séance en plein air gratuite
- Une soirée « de l'horreur »

A noter que la diversité des films demandés et proposés par le nouveau programmeur engendre une hausse de budget « affiches de film » ce qui paraît évident et normal (A prévoir au budget prévisionnel 2017).

Pour l'hiver, il reconduira les animations telles :

- Concours de dessins
- Opération « école et cinéma » avec les scolaires
- Mise en place de nouvelles cartes de fidélité.

Anthony FAVRE indique que des travaux devront être engagés au niveau des façades notamment du côté du terrain de boules (peinture + panneau pour signaler le cinéma du bas).

Il faudra également voir pour le toit (démoussage ou reprise de la couverture) et divers petits travaux demandés par Gaël pour améliorer l'accueil dans cette salle.

Gaël reçoit les félicitations des conseillers qui l'encouragent à continuer dans cette voie.

3/ planning des élus d'astreinte (PCS)

Anthony FAVRE indique que prochainement tous les conseillers municipaux de La Plagne Tarentaise recevront un mail de Fabrice VIVET, agent en charge de la sécurité, pour remplir le planning d'astreinte 2017 dans le cadre du PCS.

4/ Révision des tarifs des loyers

Anthony FAVRE indique que les tarifs ont déjà été modifiés en juin 2016 mais qu'il est de nouveau nécessaire d'en modifier un afin de pouvoir le faire valider lors de la prochaine séance du conseil municipal : accord du conseil communal

5/ Révision des tarifs taxis

Anthony FAVRE indique qu'il faut harmoniser les tarifs sur le territoire de la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise et passer de 236 € à 250 € : accord du conseil communal

6/ Prix des repas cantine

Anthony FAVRE rappelle l'augmentation de 5 centimes sur le prix du repas l'an passé. Cette année, la société SCOLAREST a envoyé tard ses nouveaux tarifs, car l'année scolaire avait déjà commencé.

Les conseillers souhaitent laisser le même tarif pour cette année et de revoir l'an prochain pour une plus grande augmentation, d'environ 10 centimes, et qu'une information en ce sens soit faite dans le cahier des enfants par le comité scolaire.

7/ PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de la commune et PPI de la SAP

La commune l'a fait dans sa globalité jusqu'en 2019 en « balayant large » l'ensemble de tous les projets envisagés. Ce PPI est naturellement supérieur au budget restant et pouvant lui être alloué. Une hiérarchisation desdits projets s'impose donc. Il faudra en outre dresser un prévisionnel plus précis pour chacun des projets retenus et voir son financement et son organisation tant au niveau des marchés publics que du phasage pour le lancement des travaux.

Roger POUSSIN indique qu'il faudra trancher rapidement sur la hiérarchie des travaux à faire. Des groupes de travail sont à créer en fonction des projets qui auront été arrêtés.

Concernant le lotissement de Bonconseil : sa réalisation avant la fin de mandat fait l'unanimité au conseil communal.

Roger Poussin propose alors, afin de gagner du temps, sa mise en œuvre en passant par un cabinet.

Une discussion s'installe alors quant au projet de lotissement à Bonconseil et sur sa mise en œuvre en passant ou non par un cabinet notamment sur l'acquisition foncière car la commission urbanisme est déjà trop occupée par ailleurs pour pouvoir s'occuper de ce dossier qui est très lourd.

Anthony FAVRE indique qu'il faudrait voir avec l'EPFL/EPORA en 2017 ou voir directement avec la SAS qui travaille avec l'EPF et qui sont également financeurs. Il rappelle que ce dossier devait être lancé en 2016 mais qu'il a été freiné par la fusion, cependant beaucoup de dossiers ont avancé en parallèle cette année comme par exemple le parking de Montchavin, la rénovation de la salle des fêtes ou encore les chalets aux Coches et à Montchavin au niveau de l'urbanisme.

Anthony FAVRE rappelle le PPI de la SAP qui a déjà été délibéré au SIGP. Une discussion s'installe sur les points positifs et les points négatifs de ce PPI. Anthony FAVRE revient sur les choses écrites qui n'ont pas été respectueuses envers la SAP, ce qui pose problème car on a le droit d'être contre ce qui est proposé mais on se doit de rester correct quand on le dit, et ça n'a pas été le cas ces derniers mois vis-à-vis de la SAP et donc de la CDA (Compagnie des Alpes).

Anthony FAVRE souhaite avoir des débats au sein du conseil communal mais en gardant comme objectif l'intérêt général puis il rappelle que l'intérêt général n'est pas la somme d'intérêts privés.

Patricia MARCHAND MAILLET souhaite que le conseil communal se batte pour qu'il n'y ait pas qu'un seul télésiège jusqu'à Plan Bois.

Anthony FAVRE lui répond que c'est pertinent mais il faut trouver des solutions techniques et le gros problème à venir sera l'enneigement.

Patricia MARCHAND MAILLET demande ce qu'il advient de l'installation des canons à neige.

Anthony FAVRE répond qu'une partie a été réalisée l'an passé et que tout était ok pour la réalisation d'une autre partie au niveau de la buffette mais que des personnes de la commune ont refusé de signer les autorisations. Une nouvelle étude hydrogéologique doit être faite et tout devrait pouvoir se faire en 2017. Pour une dernière tranche qui doit avoir lieu plus tard au niveau de la salla et des crozats, nous n'avons pas d'information quant au phasage de ces travaux : dossier à suivre.

8/ Lissage du taux d'imposition

Anthony FAVRE présente un document du cabinet KPMG qui a travaillé sur le sujet lors de la commission finance du 22 août, la simulation a été retenue avec un lissage des taux retenus sur 12 ans comme annoncé en réunion publique ; Anthony FAVRE indique que l'augmentation des taux d'environ 18% sur 12 ans pour Bellentre est « digérable » avec la fusion. L'augmentation des taux aurait été cependant plus importante si nous n'avions pas fusionné.

Cette augmentation permet en effet de conserver des recettes égales à celles dont nous disposons actuellement, sur une période de 12 ans.

9/ Subventions

Une information est faite sur les subventions en cours :

- Parking du Séchet : la demande a été renouvelée auprès du Conseil Départemental
- Scolyts : subvention de 800 € obtenue et versée par le Conseil Départemental

10/ Demande de subventions 2016 (complément)

Demande de Gilles HOUBART : Anthony FAVRE propose de lui verser 300 €. Il indique que suite à son voyage et aux fonds touchés, il reversera 10 000€ pour la recherche contre la SLA.

Le conseil communal donne son accord pour le versement de 300 € (à passer au prochain Conseil Municipal)

11/ IMPAYES DE LA COMMUNE

- SARL LA POYA : un point est fait sur l'encours de la dette. Anthony FAVRE déplore que le Trésor Public ne nous alerte pas plus tôt des problèmes de recouvrement des créances et des impayés à la commune. Il faudrait voir s'il n'est pas possible de mettre en place une « alerte » au niveau du service comptabilité : affaire à suivre.
- VIBERT/CLEAZ : dossier compliqué dès le départ. Plusieurs saisies sur salaire déjà mises en place et plusieurs plans financiers d'échelonnement de la dette réalisés : affaire à suivre.

Anthony FAVRE indique qu'une personne sur la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise est dédiée au recouvrement des factures d'eau impayées. Des informations complémentaires seront données par Maryse BUTHOD en charge de suivre ces dossiers d'impayés.

12/ Colis des Seniors

Marie-Suzanne GROETZINGER indique qu'au niveau de La Plagne Tarentaise, toutes les personnes âgées de plus de 70 ans reçoivent un colis alors qu'à Bellentre, le colis n'était distribué qu'aux personnes qui n'assistaient pas au repas. Harmonisation à faire et donc tout le monde recevra le colis. Prix du colis à Macot : 50 € et à Bellentre : 20 €. L'harmonisation et le lissage se feront sur plusieurs années.

Cette année, ce sera le même paquet pour La Plagne Tarentaise.

Travail avec le SPAR des Coches cette année pour les colis de Bellentre, la Côte d'Aime et Valezan. Macot travaillera avec son épicerie. Des échantillons ont été rapportés et le choix de produits de qualité se fera en CCAS.

13/ Epicerie

Une commission de travail a été mise en place (Valérie FERRARI / Sylvie EMPRIN / Marie-Suzanne GROETZINGER / Patricia MARCHAND MAILLET et Anthony TRESALLET). Deux habitantes seraient intéressées pour y participer : Mmes DIMIER et PIGNARD.

Constat : Beaucoup randonneurs cherchent l'épicerie encore référencée.

Trois endroits ciblés pour une éventuelle réinstallation :

- Ancienne épicerie (mais très vétuste)
 - Local SICARDI (mais près de l'église et de la route)
 - Sur un local neuf entre la salle des fêtes et la bibliothèque : projet d'un bar, épicerie, poste, tabac si possible, restauration rapide.
- Point positif : la terrasse de la bibliothèque permettrait de mettre quelques tables avec un « petit coin dehors », cela redonnerait attrait aussi à la bibliothèque.

Mode d'exploitation à voir : privés avec petit loyer.

Anthony TRESALLET indique qu'il faudra voir pour le terrain mais si les ateliers municipaux sortent du village (fera un joli coin) et si c'est une construction neuve, une subvention serait possible.

Patricia MARCHAND MAILLET rappelle qu'il faut bien évidemment investir dans la station mais sans oublier le chef-lieu ; il faut ramener la vie dans le village.

Isabelle GEDDA demande qui portera le projet ?

Anthony FAVRE indique que c'est la commune qui portera le projet et donc l'investissement. Il faut donc dresser un cahier des charges (à voir dans le groupe de travail) et demander si le conseil communal est d'accord sur le principe ? Accord de principe du conseil communal.

Roger POUSSIN indique que des voies de financement seront peut-être possibles via le FISAC : à suivre.

De plus, un courrier sera à faire à la propriétaire de l'ancienne épicerie pour lui confirmer par écrit la non reprise du site.

14/ Modification de la date de la fête du coq

Patricia MARCHAND MAILLET indique que la fête du coq traditionnellement faite en septembre est reportée en juin (date à définir et voir avec AOM pour repas et soutien logistique).

En annexe, Patricia MARCHAND MAILLET indique qu'elle a vu Mmes PRATA et MONTEL qui souhaitent vivement remercier Marie-Suzanne GROETZINGER pour son intervention sur Bonconseil. Aidée par Francis, son intervention a été rapide et efficace pour solutionner un problème social: qu'elle en soit remerciée.

Anthony FAVRE indique qu'il est important de souligner ces interventions « de l'ombre » dans le domaine du social et remercie à son tour Marie-Suzanne GROETZINGER et Francis DANCRE.

15/ Abandon de la zone Uez des Granges

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, une zone Uez aux Granges a été dessinée pour regrouper les artisans (2000 à 3000 m²) au bord de la route départementale or la compétence ZAE a été transférée à l'intercommunalité cette année d'où se pose la question de la pertinence du maintien de cette zone au PLU car n'a pas trouvé écho.

Doit-on donc maintenir une zone dont on n'aura plus la maîtrise ?

14 voix pour l'abandon de cette zone au PLU.

16/ Compte-rendu du SMITOM du 29 juin

Anthony FAVRE, en l'absence d'Emmanuel GIROND, donne lecture au conseil du compte-rendu transmis.

17/ Problème des indemnités kilométriques des infirmières

Marie-Suzanne GROETZINGER rapporte un problème que rencontrent les infirmières libérales de la région avec la CPAM quant au calcul des indemnités kilométriques pratiquées « en étoile » jusqu'à ce jour.

Ce problème n'existe qu'en Savoie car cela dépend de l'interprétation de chaque CPAM.

18/ Indemnisation dans l'affaire MELIANI

Laurence DUPUY-VERBENNEN indique que suite à la requalification de l'arrêt de travail de Monsieur MELIANI ordonné par le juge en début d'année et rétroactif à 2009/2010 et au paiement à Monsieur MELIANI par la commune d'un rappel de salaire, elle a fait la demande de prise en charge à l'assurance qui a remboursé la somme de 12 344.32 €.

19/ Bilan financier de la Police Municipale

Anthony FAVRE indique à Isabelle GEDDA qui en avait fait la demande que la commune doit toucher 4 769.28€ de la commune d'accueil de l'agent de la Police Municipale ayant demandé sa mutation, correspondant à une partie du salaire qui lui a été versé quand il était en formation initiale.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 10 octobre 2016 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.